

Pour rappel



ministère
éducation
nationale



Comité de pilotage

Paris, le 7 novembre 2018

Le partenariat entre l'Institut des Vins de Porto et le Ministère de l'Éducation Nationale se poursuit selon de nouvelles modalités de fonctionnement, à savoir que l'agence Pains Vins & Cie n'interviendra plus. Le comité de pilotage assurera ce rôle.

L'année scolaire 2017-2018 a permis d'organiser deux séminaires de grande teneur l'un dans l'académie d'Amiens, l'autre dans l'académie de Lille, ce grâce à l'investissement de l'IVDP dont les responsables étaient présents.

Lors du dernier comité de pilotage à Compiègne, il a été décidé avec nos partenaires de l'IVDP de fixer le cadre pour obtenir la mallette pédagogique, les dotations :

- Standard, destinée aux classes de CAP, BAC PRO et BP
- Spécifique, destinée aux mentions complémentaires barman et sommellerie.

La mallette pédagogique sera mise en ligne sur le site du centre de ressources de l'hôtellerie-restauration : www.hotellerie-restauration.ac-versailles.fr. Ainsi, vous pourrez télécharger les supports et outils qui vous intéressent.

L'obtention des dotations des Vins de Porto et du Douro repose sur la présentation d'une fiche-projet rédigée par l'enseignant ou l'équipe pédagogique impliquée dans le dispositif. Cette fiche-projet sera téléchargeable sur le site de l'hôtellerie-restauration. Il conviendra aux enseignants de la compléter intégralement et de la renseigner de façon précise par la description du projet et en ciblant les objectifs visés par l'action. Puis, l'enseignant responsable transmettra la fiche-projet à :

- Serge Raynaud, webmestre du site de l'hôtellerie-restauration, pour **la date butoir du 30 novembre 2018 avant minuit**.
- L'inspecteur de de son académie, responsable de la filière hôtellerie-restauration.

Le comité de pilotage étudiera les fiches projets et en retiendra 30 projets (maximum). Ces projets retenus seront transmis à l'IVDP. Vous serez informé(e) de l'avis formulé par le comité de pilotage.

L'envoi des dotations pour les projets retenus sera effectué par l'IVDP qui mandatera une agence du Portugal pour la livraison.

Au cours du second semestre, vous réaliserez votre action en utilisant la mallette pédagogique et les échantillons réceptionnés. Il est recommandé de faire des photos qui enrichiront votre compte-rendu. Ce dernier devra être déposé sur l'espace partagé du site du centre de ressources de l'hôtellerie-restauration, au plus tard pour le 15 mai 2018.

Nous vous rappelons également que les attestations de formation en Vins de Porto pourront être délivrées, à condition que le professeur ait assuré des séances sur la connaissance des Vins de Porto à partir des outils pédagogiques mis en ligne sur le site de l'hôtellerie-restauration et de la dotation d'échantillons.

Pour les élèves et les apprentis qui souhaitent valider leurs connaissances des Vins de Porto et du Douro, un questionnaire sera mis en ligne sur le site de l'hôtellerie-restauration. En fonction des résultats le certificat pourra être délivré.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Le président de l'IVDP se réjouit de vous compter parmi les prochains participants et vous souhaite une excellente année scolaire en faveur de la réussite de vos jeunes.

Le Comité de pilotage